Avis public - Dérogation mineure

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Me Lydia Laquerre, Greffière de la susdite municipalité,

- QU' il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal, le 2 mai 2022 à 19:00 heures au centre communautaire.
- QU' Au cours de cette séance, le Conseil devra statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Demande #1:

Identification du site concerné :

Lot 1 824 163 du cadastre de Québec, sis au 1019, rue Saint-Joseph, Ville de Valcourt, zone CV-2.

Nature et effets:

La dérogation mineure porte sur l'élément suivant :

 Autoriser une hauteur de clôture de 2,44 mètres, alors que le règlement prévoit que la hauteur maximale autorisée est de 2,0 mètres. (art. 10.1, par. a) du règlement #560)

Demande #2:

Identification du site concerné :

Lots 1 824 220 et 1 826 033 du cadastre de Québec, sis au 1000-1002, avenue J.-A.-Bombardier, Ville de Valcourt, zone P-5.

Nature et effets:

La dérogation mineure porte sur l'élément suivant :

- Autoriser, pour une enseigne à plat dans une zone P, une superficie d'affichage de 11,25 mètres carrés alors que le règlement prévoit que la superficie maximale à respecter est de 5,0 mètres. (art. 11.12 du règlement #560)

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donnée à Valcourt, ce 13 avril 2022.